

Lausanne, le 28 janvier 2021

AGENDA ELECTRONIQUE - RESTONS MOBILISE-E-S

Chères et Chers Collègues membres du SSP enseignant dans les gymnases,
Suite à notre pétition « Enseigner n'est pas twitter ! » puis au lancement de l'appel unitaire contre l'obligation de l'utilisation de l'agenda électronique, nous revenons vers vous pour un état des lieux de cette mobilisation.

Mme Amarelle, Cheffe du DFJC, nous a adressé ce 26 janvier 2021 un courrier qui nous explique, une fois encore, pourquoi, selon elle, l'agenda électronique est indispensable. Cette communication illustre bien la surdité dont fait preuve la Conseillère d'Etat aux appels répétés des trois organisations syndicales unies à ne pas imposer cet outil. De même, elle ignore les 767 signatures des collègues, parfaitement au fait des enjeux, pour notre pétition qui rejette cet outil inadapté aux difficultés sérieuses posées à cause de la pandémie. Ce désintérêt affiché à l'égard des réalités du terrain est accentué par le fait qu'elle n'a même pas, à ce jour, daigné répondre à notre demande visant à convenir des modalités de remise de la pétition, ni même envoyé le moindre accusé de réception. Cette absence de réponse, si elle n'est pas acceptable n'est pas surprenante au vu du profond blocage des échanges, notamment sur cette question, avec le DFJC et la DGEF.

Il est donc évident que nous maintenons notre exigence de retrait de l'obligation de l'usage de l'agenda électronique et continuons à encourager le recours à d'autres alternatives. C'est donc avec détermination que nous vous invitons, une nouvelle fois, à vous mobiliser collectivement suite à l'appel unitaire SSP-SUD-SPV du 18 janvier.

Dans le cadre de cette mobilisation, quelques collègues nous ont interpellé-e-s sur les risques liés à la non-utilisation de l'agenda électronique et certaines directions ont déjà rappelé

qu'elles ne pourraient pas défendre des enseignant-e-s signalé-e-s par des élèves ou des parents d'élèves suite au non-usage de cet outil.

Il est clair que toute action de contestation d'une décision de l'employeur - ici ne pas avoir recouru à l'outil imposé - implique une possibilité d'être mis-e en cause par ce dernier.

Certes notre refus de nous soumettre à l'obligation d'utiliser l'agenda électronique, jugé contre-productif, implique une situation de conflit avec l'employeur. Mais nous sommes convaincu-e-s que cette mobilisation est aujourd'hui la meilleure manière de faire entendre notre voix et de faire retirer cette directive absurde.

Répétons cependant que notre action conteste bel et bien l'inadéquation du moyen (l'agenda électronique) mais ne conteste pas le but (transmission de l'information et suivi des élèves en quarantaine). Il revient donc à chaque enseignant-e de choisir les moyens (courriel, appel téléphonique, plateforme de documents en ligne, encouragement à des démarches collaborative entre élèves, etc.) par lesquels il-elle souhaite assurer cette mission de suivi des élèves en quarantaine ou isolément, comme nous l'avons toujours fait pour des absences prolongées d'élèves.

Redisons-le : cette action n'aura de force et de sens que si elle est largement suivie au sein des établissements ; le collectif est en effet la meilleure défense (et la meilleure attaque).





Nous vous invitons donc:

- à mutualiser vos expériences et vos pratiques afin de répondre concrètement aux besoins auxquels ne répond pas l'agenda que le DFJC veut nous imposer ;
- à trouver des moyens de collectiviser la réflexion sous toutes les formes possibles dans cette période difficile où le lien social ne va plus de soi. Par mail, en profitant des échanges avec les collègues enseignant dans les mêmes classes que vous, en profitant des échanges de file et de toutes discussions informelles ;
- à organiser des assemblées des enseignant·e·s de l'établissement (malheureusement à distance), à y participer, pour discuter de la situation, faire remonter les éventuels problèmes que vous rencontrez, organiser la résistance à cette directive, préparer la rencontre avec la DGEP sur ce sujet comme annoncé par Cesla Amarelle dans son courrier de ce 26 janvier.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout soutien ou tout conseil. N'hésitez pas à nous contacter que ce soit pour vous aider à organiser des assemblées ou dans le cas où des pressions individuelles sur les employé·e·s seraient exercées.

Nous vous encourageons enfin à diffuser ce message à toutes et tous les collègues qui pourraient, selon vous, y trouver un intérêt.

Dans l'espoir que notre mobilisation aboutisse à un retrait des directives sur l'agenda électronique, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Cora Antonioli
Marc Gigase
Raphaël Ramuz

Lien vers l'Appel unitaire :

<https://vaud.ssp-vpod.ch/appelunitaire-agenda>

Lien vers la Pétition:

<https://vaud.ssp-vpod.ch/news/2021/enseigner-nest-pas-twitter-une-petition-tres-largement-soutenue/>